

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 14-255-1918 promulguant le décret du 27 août 1943 portant dérogation 4 des prohibitions de sortie édictées par le décret du 23 août 1947.

n° 14-255-1918

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
19 janvier 1918

Numéro JO
n° 255 du 31/01/1918

Date du numéro
31 janvier 1918

VISAS

Le Gouverneur p. i. de la Côte Française des Somalis et dépendances : Vu l'ordonnance organique du 1^S septembre 1844 rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884 : Vu l'arrêté local No 22 du 19 janvier 1918 promulguant le décret du 23 août 1917 prohibant divers produits à la sortie des colonies et pays de protectorat autres que la Tunisie et le Maroc : Vu le décret du 27 août 1917 portant dérogation à des prohibitions de sortie édictées par le décret du 23 août précité : Vu la dépêche ministérielle No 1984 du 25 octobre 1915 prescrivant la promulgation du décret du 27 août 1917 inséré au Journal Officiel de la République française du 28 août 1917;

GEFFRIAUD.